

Prise de position

Programmes nationaux de recherche 2026–2029

Avec les Programmes nationaux de recherche, dénommés « Centres of Competence in Research (NCCR) », la Confédération encourage des projets de recherche d'importance stratégique. Ces derniers sont sélectionnés suivant une procédure d'évaluation en plusieurs étapes et dotés de fonds considérables.

Orientation unilatérale

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a révélé, fin janvier 2026, quels étaient les six projets pour la période 2026–2029 soutenus à hauteur d'environ 100 millions de francs. Aucun projet issu des sciences humaines et sociales n'en fait partie. Seul un des projets (NCCR CLIM+) inclut, en plus des sciences naturelles, les sciences humaines et sociales à la fois dans la direction et la mise en œuvre, en vue de la production de « savoirs de transformation » sociétale face aux extrêmes climatiques.

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) regrette expressément l'orientation unilatérale de cette sélection. Dans un monde marqué par des bouleversements sociétaux et politiques, il est difficilement compréhensible que précisément les disciplines qui apportent des connaissances sur des domaines tels que la géopolitique, l'évolution démographique, l'éducation, l'ordre juridique, la participation politique, la désinformation, la violence ou les rôles de genre soient largement exclues des NCCR. Il en résulte le soupçon que la sélection a suivi un parti pris en faveur des sciences « dures ».

Nouvelle mise au concours

Le DEFR a annoncé son intention de lancer ultérieurement une nouvelle mise au concours, cette fois-ci exclusivement réservée aux sciences sociales et humaines. L'ASSH reconnaît la volonté des autorités de corriger un certain déséquilibre.

Cela nécessite toutefois de la part des disciplines des sciences humaines et sociales un engagement exceptionnel après avoir investi d'importantes ressources dans la procédure ordinaire. En outre, la pondération des critères de sélection lors de l'évaluation des projets en application de l'art. 8 de l'Ordonnance du DEFR relative à l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, demeure dépourvue de transparence.

Pour une société du savoir fondée sur une assise large

La Suisse est une société du savoir. Ses institutions et procédures démocratiques reposent sur la disponibilité de faits, de mises en perspective et de connaissances solidement étayés et largement fondés. Ceux-ci constituent la base du débat politique et de la recherche de consensus. Afin de mettre à disposition de tels savoirs issus de l'ensemble des domaines scientifiques, une pratique de financement équilibrée est nécessaire. Les défis de notre époque comportent également une dimension relevant des sciences humaines et sociales.

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales ainsi que les milieux scientifiques qu'elle représente suivront avec attention la mise au concours désormais annoncée pour un programme national de recherche en sciences humaines et sociales.

Berne, le 13 février 2026